

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mai 2013 - Convocation du 26 avril 2013

L'an deux mille treize le deux mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.....

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :.....

Présents : MMES GUENIOU Patricia – Thérèse LAURENS MM. ALBEROLA Laurent - DAUDÉ Claude - FEUILLADE Samuel – CHAPON Thierry – HEYER Olivier – CAZALIS Didier

Absents : MME Lisbeth NATHAN – M. Julien ROCHETTE – Sandrine BARRAL donne pouvoir à ALBEROLA Laurent

Secrétaire de séance : Olivier HEYER.....

Monsieur Le Maire demande à ce qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour :

- Coupe d'arbre sur la Commune

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Approbation séance du 15 avril 2013 :.....

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 avril 2013. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 15 avril 2013.....

Renouvellement ligne de trésorerie M49 :.....

Monsieur le Maire rappelle qu'une ligne de trésorerie a été ouverte à la Caisse d'épargne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Assignation Commune de Brouzet les Quissac c/ M.et Mme LESTEVEN :.....

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil le dossier référencé ci-dessus.....

Les membres du conseil municipal donnent, à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur Le Maire pour défendre en justice les intérêts de la Commune contre M. et Mme LESTEVEN

Election d'un délégué au SMDE 30 :.....

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il faut désigner un représentant de la commune. Monsieur Claude DAUDÉ a été désigné par le conseil pour siéger Syndicat Mixte d'Electrification du Gard. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'élection de Monsieur DAUDÉ.

Point sur les procédures en cours :

Monsieur le Maire fait un point sur les deux dernières procédures.

- Monsieur PELLETIER et Madame HERBRETEAU

Monsieur PELLETIER et Madame HERBRETEAU ont assignés la Commune de Brouzet les Quissac au Tribunal Administratif le 31/10/2012 afin de se voir décharger de l'obligation du raccordement de leur maison à l'assainissement collectif. Monsieur le Maire précise que le schéma directeur d'assainissement sur la Commune ayant fait l'objet d'une enquête publique a abouti au zonage d'assainissement approuvé le 05/10/2006 par délibération du conseil municipal de Brouzet les Quissac.

Il convient de rappeler que Monsieur Gilles PELLETIER a cette époque, en 2006, était à la fois membre de la commission d'urbanisme et conseiller municipal de Brouzet les Quissac, et que le zonage a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Gilles PELLETIER et Madame Sabine HERBRETEAU n'ont jamais demandé à la Commune un délai supplémentaire pour se raccorder, ils ont seulement demandé une dérogation à l'obligation de raccordement compte tenu du coût élevé de raccordement, dérogation refusée par le conseil municipal.

- Monsieur et Madame LESTEVEN

Monsieur et Madame LESTEVEN ont assigné la commune de Brouzet les Quissac le 17 avril 2013 en REFERE INSTRUCTION. Ils demandent la nomination d'un expert afin de déterminer les responsabilités de chacun sur l'inondabilité de leur parcelle, ils demandent entre autre à Monsieur l'expert de « chiffrer tous les postes de préjudices des époux LESTEVEN ». Préjudice qu'ils estiment d'ores et déjà à 100 000 euros.

Monsieur le Maire fait part de son étonnement du caractère tardif de cette procédure qui intervient 21 ans après l'obtention du permis de construire dont 13 années pendant lesquelles Monsieur LESTEVEN Loïc était conseiller municipal.....



DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

30260

BROUZET LES QUISSAC

Questions diverses :

- Commande de numéros et dénomination de rues. Un chemin privé perpendiculaire au chemin du Planas dessert quatre parcelles construites et ne possède qu'un seul numéro (au même titre que l'impasse de la Magnanerie par exemple). Il est proposé de donner un nom à cette voie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la dénomination et numérotation de la dite voie pour un montant total d'environ 160 euros TTC.
- Un membre du conseil municipal souhaite qu'une réflexion soit menée quant à la limitation des coupes d'arbres afin que la Commune préserve son côté rural.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Samuel FEUILLADE demandant qu'une réunion publique soit organisée afin d'informer les habitants concernés par le périmètre de protection du Mas du Patron, des implications en droit du sol découlant du dit périmètre.
- Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les dépendances du Mas du Patron ont changé d'affectation et ont été aménagés sans qu'aucun permis n'ait été déposé. Les services de la DDTM seront informés par courrier et le propriétaire du Mas du Patron sera mis en demeure de régulariser sa situation.

Séance levée à 21h30

Le Maire,

Laurent ALBEROLA

